

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 7 (1919)

**Heft:** 79

  

**Artikel:** Les femmes et les partis politiques : (suite et fin)

**Autor:** Rigaud, Rose

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-254911>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

biens communs et à la répartition de leurs produits (bois, fromage, châtaignes, argent comptant).

Il ne s'agit donc pas « d'une forme de suffrage inconnue en nos régions », mais « ce serait peu de chose », en effet. Il est vrai que c'est l'administration municipale qui gère les biens de la « bourgeoisie » dans plusieurs cantons romands. *Sauf erreur*, les deux administrations sont distinctes au Valais, peut-être aussi à Fribourg. Dans les cantons de la Suisse allemande, elles sont en général séparées.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, mes meilleures salutations.

H. PRONIER.

## Les femmes et les partis politiques <sup>1</sup>

(Suite et fin)

Il faudra donc s'associer. Avec qui ?

En Suisse, comme partout ailleurs, il existe des groupements politiques dès longtemps constitués. Nés au lendemain de la chute de l'Ancienne Confédération, ils s'accusent déjà dans l'incohérence de ce premier parlement de 1798 qui, ayant vu tout à coup s'élargir démesurément les frontières d'une patrie jusque-là étroitement resserrée entre les limites cantonales, devait achever d'édifier une Suisse démocratique, Une et Indivisible sur les débris disparates des passés les plus divers. Dans cette législative, où aucune place ne fut laissée à l'élément réactionnaire ou même conservateur, prennent naissance les deux grands courants qui ont dirigé la politique suisse du XIX<sup>e</sup> siècle suisse : le *parti de la réforme* et le *parti de la révolution* <sup>2</sup>. Tous deux ayant le même idéal national, démocratique, la même devise de liberté, d'égalité, mais le premier moins doctrinaire, moins indépendant de l'expérience, moins entraîné par le vertige de la centralisation ; le deuxième, plus impatient, plus hardi, plus dégagé du passé, les yeux uniquement fixés sur l'avenir et sur la grande république française.

Ce n'est néanmoins que vers 1830 que le parti progressiste, appelé tantôt *démocratique*, tantôt *libéral*, en lutte jusque-là contre la fraction conservatrice que la chute de Napoléon avait rappelée au pouvoir, se sépare nettement en deux camps qui s'affirment en se heurtant. Un programme de révision de la Constitution, ardemment réclamé par les plus avancés, et la Révolution de Juillet déterminent la scission. L'aile gauche s'appellera dorénavant *parti radical*, mot emprunté à l'anglais, qui apparaît pour la première fois en 1831, et fut introduit par Troxler dans le Dictionnaire politique suisse <sup>3</sup>.

A la même époque, à la suite de dissensions confessionnelles, se constitue également le *parti conservateur catholique*.

Dès lors, le parti radical dirige le mouvement révolutionnaire dans les cantons, presse la révision de la Constitution, participe activement à celle de 1848, notamment en fournissant les deux chefs de la Commission, Druey, de Vaud et Kern, de Thurgovie. Dès ce moment, mais surtout à partir de 1874, il détient presque sans interruption le pouvoir. On ne saurait lui contester d'avoir, jusque vers 1890, généralement travaillé à l'expansion de l'idée démocratique et d'avoir donné des hommes de valeur à l'Etat.

Quant au parti socialiste, on en trouve les premiers éléments dans la Société suisse du Grütli, fondée à Genève en 1838 et dans les associations ouvrières qui se constituent un peu partout. Dès 1850, le caractère politique des sociétés grütliennes

s'accroît ; dans leur majorité, d'ailleurs, les membres appartiennent à la gauche du parti radical qui les patronne jusqu'en 1870. En 1887, la fusion du Grütli et des associations ouvrières étant opérée, le parti socialiste suisse est constitué comme parti politique. Il dispose actuellement d'environ 100,000 suffrages, contre 300,000 du parti radical, 130,000 du parti conservateur-catholique, 60,000 du parti libéral, et 20,000 du parti démocratique de la Suisse orientale <sup>1</sup>.

Tels sont les grands groupements qui se sont disputés l'influence et offrent maintenant encore des cadres tout établis aux citoyennes de demain. Ils ont pour eux d'être des partis historiques, de s'être développés lentement en agréant des matériaux de premier choix et d'avoir répondu jusqu'ici aux instincts généraux de la masse. Leur programme, il est vrai, s'est modifié ; comme toute époque de crise, la guerre en a accéléré l'évolution. Le péril socialiste, en rapprochant les partis de droite, en leur faisant sentir ce qui les unissait, leur a montré, du même coup, combien était imprécis et flottant ce qui les différençait dans leur programme respectif. Ici, ils ont effacé les barrières et ont fusionné, confiants dans la bonne volonté les uns des autres <sup>2</sup>. Là, au-dessus des partis, prêts à les recevoir et à les unifier, des cadres plus larges se sont formés <sup>3</sup>. Ailleurs, où la longue vie en commun, les traditions qu'ont fortifiées l'esprit d'antagonisme ont créé, pour ainsi dire, des personnalités morales trop fortes pour jamais se confondre, les associations radicales et libérales ont maintenu leurs positions et les justifient en revisant, en précisant leur plan d'action.

Sociétés à tendances politiques, aux formes amples et non encore déterminées ; partis politiques constitués, dont le moule s'assouplit et que de nouveaux éléments contribueront à fixer, tout va solliciter les futures électrices ; et si elles ne trouvent pas à se pourvoir, c'est qu'elles seront bien difficiles. Les partis ne se fabriquent pas artificiellement ; le besoin crée l'organe.

Alors, si le besoin crée l'organe, pourquoi ces centaines de milliers d'électrices ne détermineraient-elles pas, automatiquement, la formation de nouveaux cadres ? Avec quel programme ? Il n'existe entre les hommes et les femmes ni antagonisme politique, ni antagonisme social. Les intérêts des uns sont, dans les grandes lignes, les intérêts des autres ; celles-ci veulent être des collaboratrices, non des adversaires. Par contre, dans les sociétés féministes constituées, que d'intérêts divers et rivaux ! Que d'oppositions, que seule la communauté dans l'impuissance maintient à l'état latent ! Les femmes peuvent s'entendre pour demander le suffrage ; mais le but atteint, l'arme conquise, chacune ne s'en ira-t-il pas de son côté pour livrer sa bataille ? Et la lenteur de nos gouvernants à reviser notre procès aura eu, du moins, ce beau côté, de retarder la mélancolie de cette échéance ?

Si encore, dans ce moment de crise intérieure grave que nous traversons, de conflits irréductibles, les femmes pouvaient apporter dans l'exercice de leurs droits nouveaux un esprit entièrement exempt de préjugés, ouvert, prêt à tout étudier sans prévention, à ne rien condamner sans examen consciencieux ; si elles étaient libres de rancunes ; si elles pouvaient tout ignorer de la politique de parti, jusqu'à la signification de ces mots de « radical », de « libéral », de « socialiste » ; si elles pouvaient discuter entre elles comme une chose absolument nouvelle la grande question des responsabilités, responsabilité des individus les uns

<sup>1</sup> Voir le numéro du 10 avril du *Mouvement Féministe*.

<sup>2</sup> Voyez l'article de M. Hermann Buchi : *Die politischen Parteien im ersten schweizerischen Parlament* dans le *Politisches Jahrbuch* 1917 t. XXI, pp. 153-428.

<sup>3</sup> Voyez Gustave Chaudet, *Histoire du parti radical suisse*, Berne 1917.

<sup>1</sup> Ces chiffres nous ont été fournis par le Bureau fédéral de statistique et ont été calculés approximativement sur la base des dernières élections au Conseil national (novembre 1917).

<sup>2</sup> Parti *Ordre et Liberté* du Locle.

<sup>3</sup> *Union helvétique* de La Chaux-de-Fonds.

à l'égard des autres, responsabilité de l'individu à l'égard de l'Etat, des cantons à l'égard de la Confédération, de la Confédération à l'égard des autres nations, leur inexpérience serait le plus précieux de leurs apports à la communauté.

Non point parce qu'elles solutionneraient tous ces problèmes de la même façon : pas plus que les hommes, les femmes n'ont une seule et même manière de concevoir les choses et de comprendre la vie ; pas plus que celle des hommes, leur raison n'est à l'abri de la hantise de l'intérêt personnel, du souci de la position acquise, du refrain éternel du « qu'ai-je à y perdre ? » et « qu'ai-je à y gagner ? » Mais, on pourrait s'attendre à ce que les fractionnements qui naîtraient de ces associations nouvelles soient mieux fondés en raison et en morale que les groupements anciens, qu'ils aient du moins sur eux cette supériorité d'être taillés dans du neuf au lieu d'être restaurés avec des pièces usées par le temps.

Malheureusement, nous le savons, les femmes sont prises dans le rouage actuel ; déjà entre elles et les choses, il y a le mirage des mots ; leur cœur n'est pas libre de rancune ; elles n'ont pas vécu, jusqu'ici, autant qu'on a voulu le faire croire, dans l'état d'heureuse innocence. Alors, à quoi bon constituer, de leur côté, et parallèlement aux hommes, des groupements symétriques ? Mieux vaut entrer, d'emblée, dans les associations existantes où, du moins, si elles perdent le bénéfice moral de leur inexpérience, elles n'auront point non plus à en courir tous les risques.

Dans les pays où fonctionne le suffrage féminin, nulle part les électrices n'ont formé de nouveaux groupements. En Norvège, en Danemark, en Angleterre, elles sont entrées dans les partis constitués pour travailler aux côtés des hommes et avec eux. Mais n'ont-elles pas par là, peut-on se demander, abandonné une partie de leur influence ? Ne faut-il pas attribuer à cette dispersion des forces féminines le fait qu'en Angleterre aucune femme n'a obtenu de siège au Parlement ? Des ligues de femmes eussent certainement abouti à un autre résultat ! — Sans doute ; et si les Anglaises ne les ont pas constituées, c'est qu'elles n'y ont pas vu de nécessité. Les dernières élections ont été inspirées par l'idée que les hommes qui avaient fait la guerre étaient seuls capables de faire la paix ; que ceux qui avaient vaincu devaient disposer de la victoire ; la raison d'Etat a dominé toutes les autres. En Allemagne, où ont prévalu des considérations toutes contraires, une forte proportion de femmes ont été élues aux Chambres.

Il semble bien qu'il faille renoncer à faire de la politique de sexe, et, en attendant le bulletin de vote et les modifications que les lois historiques ou sociales peuvent apporter aux associations actuellement existantes, que les citoyennes suisses envisagent dès cette heure l'éventualité d'un choix. Il s'agit donc, pour elles, d'étudier les partis politiques au point de vue de leur principe, de leur programme et, suivant le cas, de leurs moyens d'action.

Et ici, il faut convenir que la tâche se complique et que le sexe faible est excusable si, ne possédant point cet *instinct civique* que les hommes ont tous, paraît-il, et qui ne les trompe jamais, elles restent hésitantes, déconcertées, devant les premiers fruits de leurs recherches. Ceci, tout au moins, en ce qui concerne un passé qui n'est point encore tout à fait révolu, mais dont se tournent aujourd'hui peut-être les derniers feuillets.

Si le parti socialiste parle haut et clair, si son programme est net, si son but est bien marqué, s'il sait ce qu'il veut et où il va, et s'il a la probité de le dire sans équivoque, il effraye par la hardiesse de ses visées, par le bouleversement social qu'il rêve, par l'esprit révolutionnaire qui l'anime, par les sacrifices qu'il de-

mande de l'individu, par la perspective qu'il ouvre de faire prédominer la masse des hommes qui n'ont pas encore fourni leurs preuves ou qui, l'ayant fait dans des moments de désorganisation, de danger pressant, affolant, se sont servis du pouvoir avec une intolérance, avec une violence qu'on est parfaitement justifié à leur reprocher. La guerre vient de compliquer encore le problème de l'Internationale, et, devant l'attitude de la majorité des socialistes allemands qui, nationalistes chez eux se sont servis du beau principe de fraternité universelle pour susciter des défactions, désagréger les forces de l'adversaire, provoquer des troubles dans les pays qui leur ont donné une généreuse hospitalité, qui se sont servis enfin de tous les instruments de paix pour entretenir la guerre, l'esprit et la volonté sont restés suspendus et, détachant leur vue des principes, se sont fixés sur les réalités du moment et les contingences de l'heure. Il appartient à l'avenir de déterminer ce que sera la deuxième Internationale et les bénéfices qu'elle aura tiré des dures leçons de la crise que nous venons de traverser.

D'ailleurs, dans le sein même du parti, des divergences se marquent, des revirements s'opèrent, des scissions se dessinent ; et cela, tant sur le terrain des idées que sur celui des moyens d'action.

En face et en opposition, les partis de droite, tous, à en croire leur nom et l'enseigne de leurs cercles, plus démocratiques et plus patriotiques les uns que les autres. Si nous les étudions chez eux, dans leur presse, dans les ouvrages qui sont leur porte-parole officiels, nous sommes étrangement frappés par l'analogie de leurs prétentions, l'identité de ce qu'ils promettent, la similitude de leur phraséologie. C'est à ne pas croire que, pendant des années, ces deux partis se sont combattus avec une âpreté sans pareille, se sont attribués l'un à l'autre les mobiles les plus vils et se sont jetés à la face les épithètes les plus injurieuses<sup>1</sup>. Et le lecteur de la brochure, *Le parti libéral neuchâtelois*<sup>2</sup>, qui a cherché à s'y éclairer sur ce qui sépare les deux partis dits « bourgeois » est tout étonné de voir l'auteur terminer sur les paroles de Numa Droz, exposant les grandes idées qui gouvernent la politique suisse<sup>3</sup>, les faire siennes et en faire le programme et l'enseigne de son parti.

« Le parti libéral neuchâtelois a voulu allier avec le respect des libertés individuelles, avec la nécessité de sauvegarder l'existence de nos institutions fédératives, l'amour d'un sage progrès et le désir de donner satisfaction aux besoins légitimes d'unité du peuple suisse<sup>4</sup> ». A l'exception du mot *sage*, qu'il n'eût peut-être point écrit, qu'aurait dit d'autre un auteur radical ? Voyez plutôt : « Le parti radical entend affirmer le triomphe de la pensée libre. C'est un parti de réformes sociales<sup>5</sup>. »

Le parti libéral veut cependant avoir à sa base, et c'est ce qui le caractérise, de réserver à l'individu sa pleine liberté en face de l'Etat et de sauvegarder l'indépendance des cantons contre le danger d'une trop grande centralisation. *Mais* « ce parti n'a jamais méconnu la nécessité de resserrer le lien fédéral au fur et à mesure que la facilité des communications multipliait les relations entre les divers cantons et mettait en relief le besoin d'une plus grande unité dans la législation<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Dans l'impossibilité de nous placer ici au point de vue suisse, nous nous sommes essentiellement tenue sur le terrain de la politique neuchâteloise.

<sup>2</sup> Neuchâtel [1913]. Publié par le Comité central de l'association démocratique libérale. Sans date, ni nom d'auteur.

<sup>3</sup> Voyez : *La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, t. I, pp. 373 et ss.

<sup>4</sup> *Le parti libéral neuchâtelois*, p. 30.

<sup>5</sup> Gustave Chaudet, *Histoire du parti radical suisse*. Berne 1917, p. 160.

<sup>6</sup> *Le parti libéral neuchâtelois*, pp. 23 et 24.

périence seule sera décisive. Ainsi, l'entrée des femmes dans la communauté politique n'aurait point comme conséquence de doubler simplement le vote des hommes. Elles encourraient moins le risque d'être absorbées par eux et de voir rendu inefficace l'appoint de leurs qualités de sexe et de leurs préoccupations morales.

Les femmes ne prétendent donc point, en devenant des citoyennes, remplacer du jour au lendemain ce monde imparfait par un monde parfait; si, pas plus que les hommes, elles ne méconnaissent les dangers des partis politiques, les abus qu'ils engendrent, elles croient que cela tient tout autant aux défauts de la nature humaine qu'à l'organisation de l'Etat. Elles croient également que, si elles veulent faire œuvre d'assainissement et faire bénéficier la collectivité de leur plus grande délicatesse morale, il faut qu'elles entrent dans les foyers même où s'élabore la vie politique.

Et n'apporteraient-elles au sein des partis que la conscience de leurs déficits, que leur sincérité, que leur scrupule à ne pas promettre plus qu'elles ne peuvent tenir, à ne pas employer de mots plus grands que les choses, qu'il vaudrait encore la peine de leur en ouvrir les portes et de les accueillir comme des éléments de régénération.

ROSE RIGAUD.

## De-ci, De-là...

Le 12 mai s'ouvrira à Zurich, pour la durée d'une semaine, un Congrès international organisé par le Comité international des femmes pour une paix durable, et que présidera Miss Jane Adams, de Chicago, bien connue dans le monde du féminisme et du travail social.

Ce Congrès est l'héritier en ligne directe de celui qui se tint à La Haye, en avril 1915, et duquel sortit le Comité international des Femmes pour une paix durable, avec des branches dans la plupart des pays. On se rappelle à quelles vives polémiques donna lieu ce Congrès de La Haye, et comment, notamment, les femmes françaises et anglaises organisées refusèrent de s'y rendre, estimant avec raison que c'était nuire à la cause de l'internationalisme plutôt que la servir que de vouloir reprendre en pleine guerre les relations internationales. Nous ne voyons pas d'ailleurs que soit sorti de ce Congrès de La Haye des résultats probants bien tangibles.

Aujourd'hui, la situation peut paraître changée. Il nous semble toutefois qu'il est trop tôt encore pour organiser de vastes Congrès internationaux publics. La paix n'est pas encore signée, et de récents événements montrent à quelles dissidences peuvent conduire de simples préliminaires. Des prises de contact, même entre personnes désireuses d'entente et de conciliation, peuvent encore être la source de heurts subits, de malentendus graves, plus graves pour la cause qui nous tient à cœur que le bénéfice d'un échange d'idées. Mieux vaut laisser encore à l'œuvre d'apaisement le temps de se faire tout doucement. De plus, puisque tous les pays ne peuvent pas ni ne veulent pas encore, pour des raisons dont nous sommes incapables, nous les neutres, de mesurer la cause profonde de souffrances indicibles, participer à ces séances, nous estimons que le titre de Congrès internationaux ne convient pas à celles-ci. Car nous ne saurions considérer, comme on ne l'a fait que trop souvent dans des réunions analogues à celles de Zurich, que des personnalités isolées venues là à titre purement individuel, soient représentatives de l'opinion de la majorité des femmes de leur pays, alors que les groupements féminins organisés n'y envoient pas de délégués. Il ne peut s'agir, dans ces conditions, que de Congrès partiels. Aussi trouvons-nous plus sage l'attitude actuelle des grandes Associations féministes internationales, qui, ou renoncent pour le moment à l'idée d'un Congrès, ou en remettent l'exécution à 1920 au plus tôt; ou encore n'entrevoient maintenant que la possibilité de rencontres de Comités tout à fait restreints.

Nous n'en souhaitons pas moins aux organisatrices du Congrès de Zurich, dont nous respectons le courage et les convictions, que ces réunions leur apportent ce qu'elles en attendent.

## VARIÉTÉ

### Une Genevoise d'autrefois : M<sup>me</sup> Amélie Munier-Romilly

Tout récemment, une exposition réunissait à Genève un certain nombre de portraits de M<sup>me</sup> Munier-Romilly, entourés de meubles et de bibelots de son époque, c'est-à-dire de la Restauration et du règne de Louis-Philippe. L'idée était charmante. Notre cité a connu des temps plus glorieux, elle n'en a pas connu de plus heureux.

Amélie Romilly naquit à Genève en 1788. Sa famille, d'origine française, avait émigré lors des persécutions religieuses. Son père mourut jeune encore, laissant sa veuve et ses filles dans une position très modeste. La petite Amélie (elle avait 13 ans) qui avait déjà du goût pour le dessin, se mit à faire des découpures pour gagner quelque argent. C'était la mode alors. Des sujets de genre, des fleurs, des paysages, découpés au canif, ornaient les abat-jour, les écrans, les albums. Adam Töpffer vit les découpures de la fillette, y discerna un talent naissant, et lui donna ses premières leçons de dessin. Mais son vrai maître, celui qui fut toute sa vie son conseiller, son modèle et son paternel ami, fut Firmin Massot, qui était alors le portraitiste à la mode. Il avait son atelier à la maison de la Bourse française, la même où Töpffer place la scène de la *Bibliothèque de mon oncle*.

L'élève travaillait à côté du maître, admise parfois à copier ses modèles; il lui prodiguait les bons conseils, mais elle ne connut jamais la forte discipline de l'Ecole, les études sérieuses et surtout celle du nu et de l'anatomie.

A 18 ans, elle avait déjà des élèves, à 19, elle exécutait son premier portrait au crayon, qui lui fut payé *deux écus neufs!*

Mais elle sentit qu'il fallait d'autres aliments à son talent.

Au commencement de l'année 1812, elle partit pour Paris, accompagnée de sa mère, pour étudier, suivant sa formule, « l'antique et les grands maîtres ». Les dames Romilly furent très bien accueillies par la colonie genevoise établie à Paris, et ce fut un Genevois, le peintre Reverdin, qui dirigea les études de la jeune fille.

Il le conduisit dans les ateliers des maîtres du temps : Gérard, Guérin, Isabey. Elle leur montra quelques-uns de ses portraits. Tout en lui prodiguant les encouragements, ils lui signalèrent de graves lacunes : insuffisance du dessin, ignorance de la perspective, et lui conseillèrent d'étudier le corps humain d'après l'antique. M<sup>me</sup> Romilly dut donc chaperonner sa fille dans les galeries du Louvre, non sans être un peu choquée de la voir copier des nudités. Qu'eût-elle dit des modèles vivants? Ce fut à ce moment aussi qu'Amélie apprit à peindre à l'huile : jusqu'alors elle n'avait manié que le crayon et l'estompe.

On était en 1812, l'apogée de l'Empire, le rayonnement avant la chute toute proche : entre une fête et un spectacle on parlait en riant des projets de l'Empereur à propos d'une campagne en Russie... Comme nous en 1914, on dansait sur un volcan...

Au premier abord, la capitale avait un peu effrayé la jeune Genevoise, habituée au calme des rues de la vieille ville. Mais bientôt le charme opéra, la griserie de Paris gagna la jeune artiste, qui souvent y retourna et toujours avec plaisir.

Ce séjour ne dura que sept mois, au bout desquels Amélie Romilly retrouva son pays, ses vieux amis et le paisible atelier de la Bourse française.

Le succès vint l'y chercher. Tous les étrangers de passage à Genève allaient se faire peindre chez Massot : ne pouvant suffire à toutes les commandes, il envoyait des clients à sa jeune